

RIVIÈRE JACQUES-CARTIER

Le bassin versant de la rivière Jacques-Cartier couvre 2 512 km² et reçoit l'eau de nombreux affluents, dont les rivières Sautauriski, Ontaritz, à l'Épaulé et aux Pommes.

Grâce à sa bonne qualité d'eau et à ses paysages exceptionnels, la rivière offre une multitude d'activités : randonnée, escalade, baignade, kayak, rafting, planche à pagaie. La pêche sportive y est aussi très appréciée, notamment pour l'omble de fontaine et l'achigan à petite bouche.



La rivière Jacques-Cartier abrite plusieurs espèces à statut particulier, ce qui en fait un milieu naturel de grande valeur.

Fait remarquable : on y retrouve les seules occurrences connues au sud du Québec de deux bryophytes rares, la frullanie papilleuse (*Frullania brittoniae*) et la grimmie à feuilles aristées (*Grimmia trichophylla*).



Tout au long de son parcours, la rivière Jacques-Cartier évolue selon le relief qu'elle traverse.

- En amont, dans le parc national, elle s'écoule au cœur d'une vallée glaciaire encaissée, au relief montagneux, avec de nombreux rapides.
- À mi-parcours, près de Saint-Gabriel-de-Valcartier, la rivière atteint les Basses-Terres du Saint-Laurent. Elle y serpente calmement dans un lit sablonneux, formant de larges méandres.
- Plus en aval, son lit devient rocheux et encaissé. On y trouve un mélange de rapides, de canyons et de méandres bordés de hautes parois, avant qu'elle ne rejoigne le fleuve Saint-Laurent.

Ces contrastes de paysages créent une grande diversité de micro-habitats, essentiels à la faune et à la flore associée à la rivière.

LE ROI DE LA RIVIÈRE

Le saumon atlantique (*Salmo salar*) est intimement lié à l'histoire de la rivière Jacques-Cartier. Autrefois abondant, il était au cœur de la pêche commerciale et sportive, faisant partie intégrante de la vie locale. Toutefois, l'édification d'un barrage à l'embouchure en 1913, combinée à la pratique de la drave jusqu'en 1978, a mené à la disparition complète du saumon dans la rivière. Pendant plusieurs décennies, il n'en resta qu'un souvenir.

Dans les années 1970, la Corporation du bassin de la Jacques-Cartier a lancé un vaste projet de réintroduction du saumon. Ces efforts ont permis d'atteindre jusqu'à 1 200 individus en montaison en 1990. Toutefois, ce succès n'a pas duré : le déclin rapide de la population a mené à un moratoire sur la pêche sportive en 2004, suivi d'une interdiction complète en 2009. Depuis, environ 400 géniteurs sont transportés chaque année depuis la Passe migratoire à Cap-Santé jusqu'en amont des obstacles, afin d'atteindre les meilleurs sites de frai.



LES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES



ROSEAU COMMUN

Phragmites australis

Ses caractéristiques biologiques :

- Hauteur : 3 à 5 m
- Tige unique, robuste, vert ou jaunâtre
- Feuilles larges et longues
- Grande panicule plumeuse au sommet de couleur jaune verdâtre (jeune) ou rouge brunâtre (mature)
- Présents dans les milieux humides, les fossés le long des routes

Ses moyens de dispersion :

- Rhizomes (tiges souterraines) ou stolons aériens rampant à la surface du sol
- Production de graines

Ses moyens de lutte :



SALICAIRE POURPRE

Lythrum salicaria

Ses moyens de dispersion :

- Bouturage (déplacement d'un fragment)
- Production de graines

Ses moyens de lutte :



Ses caractéristiques biologiques :

- Hauteur : 1 à 2 m
- Tiges carrées et vertes, parfois teintées de pourpre
- Feuilles aux bords lisses, opposées
- Fleurs rose ou pourpre, en épis au sommet
- Racines enfoncées à plus de 30 cm dans le sol
- Abondante dans les milieux humides ouverts



BERCE DU CAUCASE

Heracleum mantegazzianum

Ses caractéristiques biologiques :

- Hauteur : 2 à 4 m
- Tige verte poilue avec des taches rouge foncé
- Feuilles en rosette à la base, très grande
- Une à huit inflorescences en ombelles blanc (parapluie)
- Fréquentes les endroits ouverts, les fossés de drainage routiers et les berges de cours d'eau

Ses moyens de dispersion :

- Production de semences



Sève toxique causant de graves brûlures au soleil

Ses moyens de lutte :



RENOUÉ DU JAPON

Reynoutria japonica

Ses moyens de dispersion :

- Bouturage (déplacement d'un fragment)
- Rhizomes (tiges souterraines)
- Production de graines

Ses moyens de lutte :



Ses caractéristiques biologiques :

- Hauteur : 2 à 3 m
- Tiges creuses, vertes à rougeâtres avec des taches pourpres
- Feuilles en forme de cœur allongé, sans dents
- Petites fleurs blanches regroupées en grappes
- Rhizomes parfois jusqu'à 3 m de profondeur
- Présents en milieu ouvert comme les jardins, les milieux riverains et les talus de routes



Excavation



Fauchage



Bâchage



Herbicide

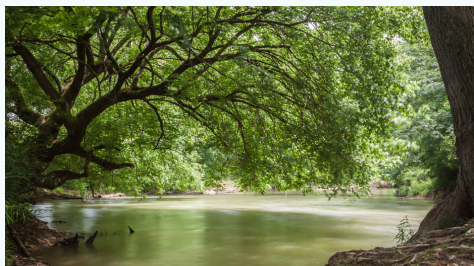
(selon la réglementation en vigueur)



POUR SIGNALER UNE ESPÈCE
EXOTIQUE ENVAHISSANTE

LES MILIEUX HUMIDES

ÉTANG



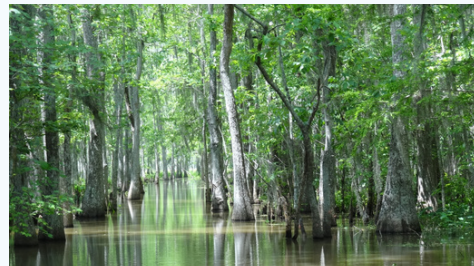
Étendue d'eau peu profonde (moins de 2 m à son plus profond) où la présence de plantes flottantes, submergées ou émergentes reste limitée à moins de 25 % de la superficie.

MARAIS



Zone inondée, de façon temporaire ou permanente, où la végétation herbacée pousse sur un sol minéral ou organique. Les arbres et arbustes couvrent moins de 25 % de la superficie.

MARÉCAGE



Sol minéral inondé de façon saisonnière ou saturé en eau de façon temporaire ou permanente, avec une végétation arbustive et arborescente couvrant plus de 25 % de la superficie.

TOURBIÈRE MINÉROTROPHE



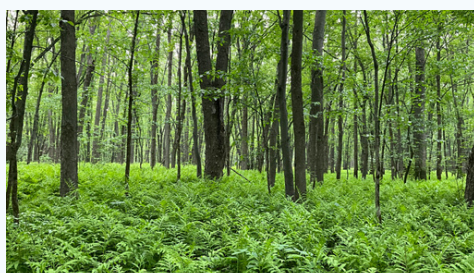
Terrain recouvert de tourbe, alimenté par les pluies et les eaux de ruissellement, avec une végétation très variée comprenant des cypéracées, des bryophytes, des arbustes et des arbres.

TOURBIÈRE OMBROTROPHE



Zone recouverte de tourbe, au sol acide et pauvre en nutriments, alimentée exclusivement par les précipitations, avec une végétation dominée par les sphaignes, les cypéracées et les éricacées.

TOURBIÈRE BOISÉE



Étendue de tourbe, où l'hydrologie varie selon le type de tourbière, et où la végétation arborescente couvre plus de 25 % de la superficie.

QUELS SONT LEURS RÔLES ÉCOLOGIQUES?



CONSERVATION DE LA BIODIVERSITÉ :
présence d'habitats diversifiés pour la faune et la flore



RÉGULATION DES NIVEAUX D'EAU :
atténuation des inondations et stockage de l'eau



ÉCRAN SOLAIRE ET BRISE-VENT NATUREL : limitation du réchauffement de l'eau et de l'érosion des sols



SÉQUESTRATION DE CARBONE :
atténuation des impacts des changements climatiques



FILTRATION DE L'EAU : rétention des polluants et des sédiments



QUALITÉ DU PAYSAGE :
amélioration du cadre de vie

Malgré leur importance, les milieux humides ont été largement détruits ou dégradés au fil du temps. Leur conservation est aujourd'hui une priorité afin de maintenir les équilibres écologiques et de renforcer la résilience face aux aléas climatiques.



CARTOGRAPHIE INTERACTIVE
DES MILIEUX HUMIDES
POTENTIELS DU QUÉBEC